



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20/05/2020

FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

L'enquête DREES intitulée « Les établissements et services de l'aide sociale à l'enfance durant le confinement » conduite à la demande du Secrétaire d'Etat à la protection de l'Enfance Adrien Taquet permet de dresser un premier bilan de la situation du secteur pendant la crise. Elle porte sur les trois premières semaines du confinement jusqu'au 5 avril et constitue donc un point d'étape.

Adrien Taquet tient à saluer la mobilisation des professionnels dont l'enquête de la DREES montre la mobilisation en termes de temps de travail pour répondre à la situation de crise. Leur engagement, qui a permis la continuité de l'accompagnement et de la scolarisation de la très grande majorité de jeunes et d'enfants protégés sur la période évoquée, devra être pleinement reconnu par les départements.

Une légère réduction des effectifs liée à l'absentéisme, rencontrée en début de confinement dans un nombre important des structures, a pu également être contenue : dès la semaine du 30 mars au 5 avril, près de trois établissements de l'ASE sur cinq ont bénéficié d'une réaffectation de personnel. Le ministre rappelle à ce titre l'octroi par le gouvernement dès le 23 mars de l'accès prioritaire à la garde d'enfants en école ou en crèche pour les professionnels de la protection de l'enfance.

L'appui des bénévoles et de la réserve sociale a également été un atout considérable. Le ministre tient à saluer l'engagement de toutes celles et ceux d'entre eux venus prêter main forte dans un grand nombre d'établissements qui en avaient fait la demande.

Adrien Taquet tient par ailleurs à souligner le faible taux d'enfants protégés (0,6 %) et de professionnels du secteur de la protection de l'enfance (3,5%) contaminés par le virus au 5 avril, période du pic de l'épidémie de COVID-19 dans notre pays.

Concernant la diminution des visites à domicile en particulier au début de la période de confinement (21% des services d'action éducative à domicile déclarent ne pas avoir pu maintenir ces visites), leur reprise dans l'ensemble des départements a été fixée comme prioritaire dès avant le 11 mai, notamment dans les courriers adressés par le secrétaire d'Etat à l'ensemble des présidents de conseils départementaux.

L'enquête montre également une hétérogénéité des situations locales qui doit conduire à poursuivre le travail d'analyse de la situation afin de tirer tous les enseignements nécessaires. En sus de l'enquête DREES, Adrien

Taquet a notamment saisi le Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger (GIPED), organisme responsable de l'Observatoire national de la Protection de l'Enfance (ONPE) afin d'obtenir dans les prochaines semaines un retour d'expérience complet sur le fonctionnement du système de protection de l'enfance durant la crise.

Le travail précieux de remontée d'informations et d'éclairages chiffrés sur la situation de crise effectué par la DREES souligne l'utilité et la nécessité de se doter d'outils de centralisation des données en protection de l'enfance afin de pouvoir apporter les réponses adaptées aux besoins fondamentaux des enfants, identiques quel que soit leur département de résidence.